

Communiqué de presse, 12 février 2009 :

## **Un milliard pour les pauvres : « irréaliste et démagogique »?**

*Ce 11 février, la Commission des affaires sociales de la Chambre devait remettre un avis sur une proposition de loi portant au-dessus du seuil de pauvreté le Revenu d'Intégration Sociale. Si le SP.a semble soutenir la proposition déposée par Ecolo/Groen!, la position du PS est contradictoire et celle du cdH reste à clarifier, tandis que le MR ne semble pas trouver utile d'intervenir dans le débat.*

*Le débat est renvoyé en Commission de la santé. D'ici-là, et dans la perspective des élections, le CSCE asbl prendra toutes les initiatives utiles pour donner à ce débat l'écho qu'il mérite et pour forcer les partis à clarifier leurs positions.*

### **Mener une vie digne avec 711 euros par mois?**

A la suite des conclusions des différents rapports sur l'état de la pauvreté, le **Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl** mène depuis 2006 une campagne pour le relèvement au-dessus du seuil de pauvreté (860 euros par mois pour une personne isolée) du **Revenu d'Intégration Sociale** (actuellement 711 euros par mois) **et la suppression de la discrimination visant les « cohabitants »** (ne recevant actuellement que 474 euros par mois).

Dans ce cadre, nous avons demandé à tous les partis politiques de déposer une proposition de loi en ce sens (cf. infos détaillées relatives à cette campagne sur notre site [www.asbl-csce.be](http://www.asbl-csce.be) ). Suite à cette démarche, une proposition a été déposée par la députée Zoé Genot (**Ecolo-Groen!**) et consorts, qui vise à réaliser cette avancée. Le débat autour de ce texte vient de rebondir ce 11 février en commission des Affaires sociales de la Chambre, qui était chargée de rendre un avis sur des amendements étendant ces dispositions à l'ensemble des allocations de remplacement (chômage, invalidité, pensions minimales, GRAPA...).

[www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?  
section=/flwb&language=fr&rightmenu=right&cfm=flwbn.cfm?  
lang=F&legislat=52&dossierID=0051](http://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/flwb&language=fr&rightmenu=right&cfm=flwbn.cfm?lang=F&legislat=52&dossierID=0051)

### **Quelle est la position du PS?**

Interpellé par nous sur ce sujet, Monsieur **Elio Di Rupo**, président du PS, nous a répondu ce 10 février :

**« Bien évidemment, le PS partage les principes visés par la proposition de loi qui sera discutée demain lors de la Commission Affaires sociales.**

*Ils figurent d'ailleurs clairement dans notre programme des élections législatives de 2007. L'objectif premier pour le PS est que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté, tout en maintenant une tension salariale suffisante pour éviter les pièges à l'emploi.*

*De plus, le PS est attaché au principe de l'individualisation des droits sociaux, laquelle promeut une égalité de traitement entre toutes les situations familiales considérées comme relevant des choix privés de chacun. Elle implique un système de cotisation de chacun, en proportion de ses revenus, et des régimes transitoires pour les situations acquises.*

*Dans le cadre de la proposition actuellement en discussion, vu ses implications sur la tension salariale notamment, nous estimons qu'il est impératif de solliciter l'avis des partenaires sociaux, qui sont impliqués comme partenaires essentiels dans ce genre de dossiers. » (Cf. doc en ligne sur notre site).*

Force nous est de constater que l'intervention d'**Yvan Mayeur**, député PS et président de la commission des Affaires sociales de la Chambre, lors de la discussion de l'avis à rendre par celle-ci, a été en un sens totalement contraire.

Pour M. Mayeur, cette proposition de loi « énerve tout le monde », « ce n'est pas une proposition de loi, c'est un tract électoral. **C'est une proposition démagogique.** ». Et celui-ci de se plaindre : « on encombre ma boîte mail avec des messages de soutien venant d'associations que je ne connais même pas, alors que je suis actif depuis de très longues années dans ce secteur »!

### **Quelle est la position du cdH?**

Interpellée sur cette proposition, Madame **Joëlle Milquet**, présidente du cdH, nous avait répondu le 20 février 2008 :

*« En outre, le cdH veut entamer dès le début de la législature, un mouvement de rattrapage des allocations sociales les plus basses, et donc du revenu d'intégration sociale, afin qu'il atteigne d'ici la fin de la législature le seuil de pauvreté qui s'élève à 822 € pour un isolé. [Note: chiffre 2007, seul disponible à l'époque de cette réponse.]*

*Afin de disposer d'un avis budgétaire sur le coût d'une telle liaison, la Commission de la Santé publique de la Chambre a récemment saisi la Cour des Comptes, laquelle devrait se prononcer dans les plus brefs délais. Soutenues par de nombreux députés, dont Véronique Salvi pour le cdH, l'audition de représentants du monde associatif, des syndicats et autres experts devrait avoir lieu dès la remise de l'évaluation budgétaire de la Cour des Comptes.*

**Concernant la proposition de loi déposée, nous la soutenons sans retenue.**

*Cependant, il nous semble être nécessaire d'aller plus au fond des choses et d'élargir le débat à tous les bénéficiaires d'allocations. Ceci afin de ne pas créer de discriminations positives entre ces derniers. C'est dans ce sens que les mandataires cdH s'exprimeront dans le cadre des prochaines discussions. »*

Ce soutien de la présidente du cdH ne s'est pas concrétisé lors de la réunion de la commission des Affaires sociales de ce 11 février. Pourtant, l'évaluation du coût du relèvement de l'ensemble des allocations sociales a bien été effectuée par la Cour des comptes et celui-ci n'est chiffré qu'à environ 1,25 milliard d'euros. Des amendements ont également été déposés pour l'extension aux autres allocations. A suivre...

### **Conclusion : la suite du débat en commission Santé publique de la Chambre**

Sous l'impulsion de son président, M. Yvan Mayeur, **la commission des Affaires sociales de la Chambre a décidé... de ne rien décider.** Celui-ci s'est positionné contre la tenue d'auditions, tant des associations que des organisations syndicales, et n'a ouvert la discussion sur aucun amendement, sur aucun échelonnement des mesures, et aucun avis n'a été demandé au Conseil National du Travail... Le seul avis rendu par sa commission est *« que les conséquences financières seraient importantes au niveau de la sécurité sociale et pour le salaire minimum »!*

Faut-il comprendre que M. Mayeur veut bien lutter contre la pauvreté, mais à condition que cela ne coûte pas un euro? Qu'il pense que l'équilibre de l'économie belge ne peut être viable qu'en laissant les usagers du CPAS avec une allocation de 29% inférieure au seuil de pauvreté?

Les allocataires, les travailleurs pauvres, ceux qui veulent que l'Etat lutte réellement contre la pauvreté et tous les démocrates qui sont partisans d'une société plus juste apprécieront... La commission des Affaires sociales a raté une occasion de se saisir d'un débat fondamental, tant pis! Qu'elle continue, si c'est son choix, de discuter de comment mesurer la pauvreté (baromètre, etc.) plutôt que de la combattre.

Le débat se poursuivra en commission de la Santé publique. D'ici-là, **le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl prendra une initiative pour mobiliser l'ensemble des forces progressistes pour le soutien à l'adoption de ces mesures.**

Nous constatons déjà avec plaisir que, d'après l'intervention de ses députés en commission, le SP.a y a apporté son soutien. Nous poursuivrons donc notre travail d'interpellation de l'ensemble des partis.

**Si le Gouvernement peut trouver des milliards pour les banques et les actionnaires, s'il peut trouver des milliards pour les intérêts notionnels qui ne créent pas d'emplois, il doit pouvoir trouver 1 milliard pour les pauvres,** pour porter les allocations au-dessus de seuil de pauvreté et mettre fin à la discrimination des personnes vivant en couple via le statut « cohabitant ». Nous sommes persuadés que, dans le cadre de la campagne électorale, cette vérité devra être prise en compte par les partis et par les députés, qui devront poser des actes concrets conformes aux attentes démocratiques.

CSCE asbl, le 12 février 2008

Contacts : Denis Desbonnet, Animateur, 0497 / 44.14.81, [denis@asbl-csce.be](mailto:denis@asbl-csce.be)

Jean-Marie Coen, Animateur, 0496 / 26.72.71, [jmc@asbl-csce.be](mailto:jmc@asbl-csce.be)